



Violation du propriétaire d'une Location meublé

Par **photos16**, le 10/01/2013 à 07:43

bonjour je viens d'emménager le 04/01/2013 dans un logement meublé, la propriétaire rentre chez moi sans mon autorisation, elle m'épie quand j'arrive derrière sa fenetre, je ne me sent pas tranquille du tout cela nuis à ma vie privée c'est une violation. je veux partir dans deux jours puis je récupérer ma caution et la part de loyer du reste du mois? et pour l'agence, récupérer une part du versement car elle ne m'a pas avertie des soucis avant. Faut t'il que je porte plainte? **merci de vos réponses**

Par **Lag0**, le 10/01/2013 à 07:51

Bonjour,

Vous pouvez donner congé quand vous le souhaitez en respectant le préavis d'un mois.

Si votre bailleur pénètre chez vous sans y être invité, il s'agit d'une violation de domicile, délit pour lequel vous pouvez déposer une plainte.

Mais cela ne vous donne pas le droit pour autant de résilier le bail sans respecter vos obligations.

Par **photos16**, le 10/01/2013 à 07:56

Merci de votre réponse. cordialement